

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN DU VIEUX BELLÊME

Séance du 09 juin 2023

L'an 2023, le 9 juin 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge CAILLY, le Maire.

Présents : M. Serge CAILLY, M. Denis BLONDEAU, Mme Claudine ROTTIER, M. Dominique FRÉTARD, Mme Michelle JUIGNET, M. Christophe MOULIN, Mme Christine NOUHAUD, M. Jean-Marc LEGROS, M. Guillaume POSSON, M. Pierre-Yves BOULAY, Mme Sylvaine DENIS, M. Denis VALLÉE, Mme Christelle MAUTHÉ

Absents excusés : M. Daniel DOUDELET, M. Ismaël HEURTEVENT (donne son pouvoir à Frétard Dominique).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 6 mars 2023
- Décision modificative n°1 Budget
- Permanence pour la sollicitation du 18 juin 2023
- Proposition AXA d'un projet de complémentaire santé pour les habitants
- Projet de rapprochement
- Questions et informations diverses

Le Maire déclare la séance ouverte à 18h45

Nomination du secrétaire de séance.

Christelle Mauthé est élue à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 6 mars 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Del-13-2023 Décision modificative n°1.

Le Maire indique qu'une décision modificative au budget doit être votée. En effet, le contrôle de légalité ne tient pas compte dans le calcul des fonds propres du montant des subventions pourtant autorisé et validé. La raison tient au fait que tant que les investissements ne sont pas vérifiés, le montant des subventions peut être différent de celui notifié. Le calcul des fonds propres repose ainsi sur l'excédent, les amortissements et le FCTVA soit 78 965 €, alors que le remboursement annuel de la dette est de 96 251 €, compte-tenu du remboursement prévu du crédit relais de 75 000 €. Une écriture de 17 300 € doit donc être passée pour équilibrer les comptes au niveau des fonds propres.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68	6815	- 17 300	
Fonctionnement	023	023	17 300	
Investissement	021	021		17 300
Investissement	204	20422	2 000	
Investissement	21	2158	15 300	

Le conseil à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative qui s'équilibre en dépense et en recette, en section d'investissement à 17 300 €

Date de la
convocation
30/05/2023

Date d'affichage
12/06/2023

Nombre de
membres

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Permanence pour la sollicitation du 18 juin 2023

9h00-11h00	11h00-13h00	13h00-15h00	15h00-18h00
Michelle Juignet	Jean-Marc Legros	Sylvaine Denis (14h30)	Dominique Frétard (14h30)
Christophe Moulin	Guillaume Posson	Christelle Mauthé	Christine Nouhaud
Serge Cailly	Pierre-Yves Boulay	Claudine Rottier	Denis Blondeau

Cailly sera présent à la première et la dernière permanence

Del-14-2023 Proposition AXA d'un projet de complémentaire santé pour les habitants

Le maire présente une offre émanant d'AXA pour une complémentaire santé à taux réduit pour les habitants.

Le conseil après discussion à l'unanimité :

- Rejette cette proposition d'AXA ne souhaitant pas privilégier une compagnie plutôt qu'une autre

Point sur le projet de rapprochement

Le Maire demande s'il y a des questions sur le projet de rapprochement avec Bellême. Aucune question ni intervention. Le maire donne rendez-vous au dimanche 18 juin.

Questions et informations diverses

- Guillaume Posson indique que la maison de son voisin laisse apparaître des fissures qui seraient dues à la nature du sol. Il indique qu'il commence à le constater aussi chez lui. Le Maire lui indique que pour faire une demande à l'administration, il est nécessaire qu'il y ait plusieurs demandes officielles et qu'un dossier soit préalablement constitué avec notamment des photos avant et après.

La séance est levée à 20h00

Le Maire
Serge CAILLY

La secrétaire de séance
Christelle MAUTHÉ

Les décisions, du Conseil Municipal, peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans les deux mois de leur parution.